

Montreuil, le 28 septembre 2010

Election aux CTP dans les services territoriaux de l'Etat

Infos rapides n° 3

1- Le listing des délégués

Rappel : Celui-ci a été établi à partir des propositions des syndicats nationaux.

Nous avons du corriger nombre d'erreurs et nous avons pris en compte les demandes des départements et nous continuerons à le faire.

Le « 4 pages » a été transmis à tous les délégués de liste dans leur service aux adresses données par les syndicats nationaux.

Cependant, un certain nombre d'entre elles étaient erronées ou incomplètes (message transmis par le transporteur), aussi ce « 4 pages » a été adressé aux UD dans un certain nombre de départements.

Ces dernières ont été prévenues. Les délégués des services suivant doivent se mettre en contact avec elles :

DDCS 92, DDTM 85, DDCSPP 19, DDT 78, DDT 79, DDT 05, DDPP 86, DDCS 64, DDCSPP 47, DDCSPP 48, DDCSPP 73, DDT 45, DDT 63, et DDCSPP 90.

2- La campagne électorale

Elle s'engage sur l'ensemble des DDI. Dans plusieurs départements, du fait de l'absence de militants, les délégués d'une DDI sont parfois sollicités pour couvrir une autre DDI.

Notre objectif est que la CGT soit présente et se développe dans chaque DDI.

A l'issue du scrutin, un CTP sera mis en place au niveau central. Sa composition tiendra compte des résultats électoraux de chaque DDI...

Le « 4 pages » est un outil qui doit autant que possible être diffusé de la main à la main au personnel de la DDI. Il ne fait pas obstacle à toute autre expression syndicale.

3- Des collectifs de campagne

Ces élections doivent nous permettre de mettre en place des collectifs prenant en compte les diversités professionnelles et de s'organiser face aux directions et aux préfets.

La confédération a informé les UD et comités régionaux sur l'enjeu de ces élections. Les militants doivent prendre contact avec les UD. C'est l'occasion de faire partager les enjeux auxquels nous sommes confrontés dans les services de l'Etat.

4- Les messages électroniques

Les organisations syndicales nationales se sont vu attribuer, pendant la durée de la campagne électorale, la possibilité de s'exprimer en direction de l'ensemble des agents de la DDI. Vous trouverez ci-joint le 1^{er} message envoyé à ce titre.

Cette possibilité ne fait pas obstacle à l'utilisation de la messagerie électronique selon les chartes d'utilisation en vigueur dans les ministères.

Les élections se gagneront cependant pour l'essentiel par le travail de proximité en direction des différentes catégories de personnel.

5- le collectage des résultats électoraux

L'UGFF va mettre en place un système de centralisation des résultats avec l'objectif de pouvoir avoir une première expression le 20 octobre au soir. Elle proposera un dispositif associant les délégués de liste et les UD. Une coopération se mettra en place avec les organisations concernées par les élections dans les directions régionales, également prévues le 19 octobre.